
Tarifs 2014

- SITES, MOBILE ET TABLETTES
- FORMATS CLASSIQUES
- FORMATS ÉVÉNEMENTIELS
- OFFRES COMMERCIALES
- DEGRESSIFS & REMISES/ CGV

L'EXPRESS

VotreArgent

L'EXPRESS

Styles

CÔTÉ MAISON

L'Expansion

L'ENTREPRISE



MICRO ECONOMIE

552 000 visiteurs uniques
40 % de CSP+



ECONOMIE

1 001 000 visiteurs uniques
36 % de CSP+



FINANCE

675 000 visiteurs uniques
35 % de CSP+



L'EXPRESS

6ème SITE D'INFORMATION

7 233 000 visiteurs uniques
34% de CSP+



FEMININ

1 100 000 visiteurs uniques
28% de CSP+



DECORATION

1 397 000 visiteurs uniques
37% de CSP+



iPhone/Android



iPad



iPhone/Android



iPad



iPhone/Android



iPad



iPhone/Android



iPad



Une offre déclinée sur l'ensemble des supports de consommation media



L'Express / Print



L'express.fr / Web



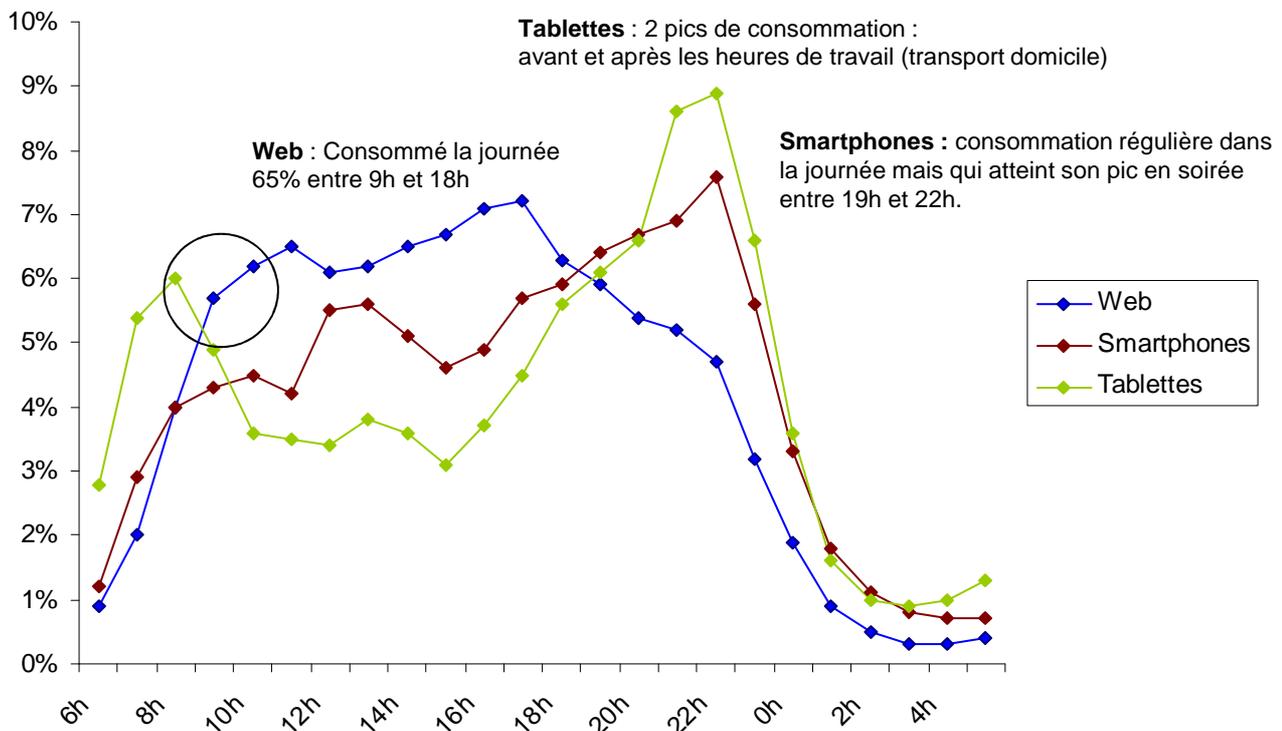
L'Express / Tablette



L'Express / mobile

Télécharger nos offres multi-supports 4 en 1 : <http://bit.ly/1iTKe27>

Le concept ATAWAD : Une consommation media complémentaire



Forfaits Home page

Forfaits nets en €

Home Page	LEXPRESS.fr	LEXPRESS.fr/ Styles	LEXPRESS.fr/ Tendances +Culture	Lentreprise. com	L'expansion. com	Votreargent. fr	Cotemaison. fr
Habillage vidéo	14 375 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €
Habillage classique	10 000 €	3 000 €	1 500 €	1 000 €	3 500 €	2 500 €	2 000 €
Exclu des formats	11 000 €	24 500 €	2 000 €	2 000 €	4 500 €	3 500 €	1 000 €

Formats classiques

CPM bruts en €

FORMAT	POSITION	Floating réseaux	LEXPRESS.fr	Cotemaison.fr	Votreargent.fr Lexpansion.com Lentreprise.com	LEXPRESS.FR/ Styles
Mega bannière 728x90	TOP	43 €	60 €	51 €	77 €	60 €
	BOTTOM	22 €	30 €	25 €	39 €	30 €
Full bannière 1000x90	TOP	65 €	91 €	77 €	117 €	91 €
	BOTTOM	33 €	46 €	39 €	59 €	46 €
Giga Grand Angle 300x1000	TOP	70 €	98 €	83 €	126 €	98 €
Full bannière premium 1000x200	TOP	70 €	98 €	83 €	126 €	98 €
Push down 1000x200	TOP	70 €	98 €	83 €	126 €	98 €
Pavé 300x250	TOP	60 €	84 €	71 €	108 €	84 €
	BOTTOM	30 €	42 €	36 €	54 €	42 €
Grand angle 300x600	TOP	70 €	98 €	83 €	126 €	98 €
	BOTTOM	35 €	49 €	41 €	63 €	49 €

Formats événementiels

CPM bruts en €

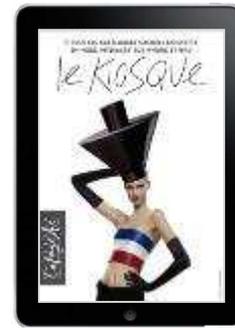
FORMAT	Floating réseaux	LEXPRESS.fr	Cotemaison.fr	Votreargent.fr Lexpansion.com Lentreprise.com	LEXPRESS.FR/ Styles
Expand			+ 25% vs format		
Flash transparent			+ 100% vs format		
Vidéo			+ 25% vs format		
Habillage en Entrée de site + grand angle		200 €	170 €	260 €	200 €
Vidéo In-Read 20s* au CPV <i>* durée recommandée</i> <i>Tarif pour 50 % de la vidéo vue (en net)</i>		0,10 €	0,09 €	0,13	0,10
Vidéo Pré-Roll		160 €	137 €	205 €	160 €
Intégration diaporama 990x90	74 €	103 €	88 €	132 €	103 €
Interstitial 1000x1000	74 €	103 €	88 €	132 €	103 €
Footer expand 1000x200	110 €	108 €	92 €	139 €	108 €
Carrousel en HP 970x350	110 €	154 €	131 €	198 €	154 €
Insite Floor Ad (Coût à la visite en net)	1,5 €	1,9 €	2,1 €	1,7 €	2,1 €



Tarifs Bruts applicables au 1^{er} janvier 2014

Tarifs Tablettes

APPLIS FLUX : l'Express et l'Expansion



	Formats	Bannières	Interstitiels
CPM BRUT	Classique	60 €	100 €
	Rich Media	72 €	120 €

APPLIS THEMATIQUES (IPAD):

	Ouverture	HP	HR	
CLASSIQUE : 25% DE PDV INTERSTITIEL + PAVÉ OU GRAND ANGLE 100% SUR L'EMPLACEMENT - 1 MOIS				
Format Interstitiel SMART	X	puis toutes les 7 pages vues		10 000 €
Grand Angle fixe ou expand video NATIF		x	x	
VIDÉO : 100% DE PDV SUR TOUS LES CONTENUS VIDÉO DE L'APPLICATION				
Pré roll	X	puis toutes les 7 pages vues		160€ CPM
OPÉRATIONS SPÉCIALES : OFFRE CLASSIQUE + ESPACE MARQUE + PAVÉ NATIF - 1 ÉDITION				
Espace de marque	x	x	x	54 000 €



Tarifs Bruts applicables au 1^{er} janvier 2014

Tarifs Mobiles

CPM BRUT Iphone et Android

	Bannières	Interstitiels
Classique	40 €	50 €
Rich Media	52 €	65 €

LES FORMATS PUBLICITAIRES :

Bannières et Interstitiels



Pre-roll et Billboard Vidéo

Flash Transparent



Dégressifs & Remises

1/ Dégressifs volume par campagne

calculé sur la base du CA brut de la campagne de l'annonceur sur nos supports digitaux

à partir de 15 K€	- 7%	de 171 à 230 K€	- 36%
de 26 à 50 K€	- 13%	de 231 à 300 K€	- 38%
de 51 à 80 K€	- 20%	de 301 à 500 K€	- 40%
de 81 à 110 K€	- 27%	plus de 500 k€	- 50%
de 111 à 170 K€	- 32%		

2/ Dégressif « couplage print/web/mobile » - 15%

s'applique aux investissements sur un support digital pour toute campagne présente aussi dans le titre presse correspondant

3/ Dégressif « nouvel annonceur » - 10%

s'applique aux investissements sur un support digital d'un annonceur n'ayant pas communiqué sur ce site en 2012

3 bis/ Dégressif « progression de campagne » - 15%

s'applique si le volume d'investissement brut de la campagne est au moins 40% supérieur à la dernière campagne diffusée sur le support digital.
Remise non cumulable avec le dégressif nouvel annonceur

4/ Dégressif sectoriel - 20%

s'applique aux annonceurs de l'édition musicale, littéraire, vidéo/cinéma et culture pour un investissement brut supérieur à 10 K€

5/ Remise professionnelle : -15%

s'applique aux annonceurs ayant accrédité un mandataire professionnel pour leur achat d'espace

6/ Cumul de mandats : -3%

s'applique aux insertions passées par un mandataire ayant traité le support digital pour le compte d'au moins deux annonceurs distincts

7/ Dégressif grandes causes et gouvernementales -20%



Conditions générales de ventes au 1^{er} janv. 2014

1. Définitions

Annonce (publicitaire) : Tout contenu à caractère publicitaire ou promotionnel transmis par l'Annonceur ou son Mandataire, qui doit être impérativement être rédigé en Français, être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur.

Annonceur : Toute personne physique ou morale qui achète ou fait acheter par son Mandataire de l'espace publicitaire dans un Support.

Editeur : l'éditeur du Support dans lequel l'Ordre d'Insertion a été donné par un Annonceur ou son Mandataire.

Entité facturée : s'entend de l'entité facturée en application d'un Ordre d'Insertion, selon les instructions reçues par écrit de l'Annonceur, sans recours contre ERS. A défaut d'instructions écrites claires, l'entité facturée est l'Annonceur.

Supports : les sites www.lexpress.fr; www.lexpansion.com, www.lentreprise.com, www.votreargent.fr, www.cotemaison.fr, www.lexpress.fr/styles et tout autre site Internet dont ERS commercialise les Espaces Publicitaires, ainsi que les blogs de ces sites.

Espace publicitaire : les formats publicitaires proposés par ERS à la commercialisation dans les Supports, selon le Tarif du Support en vigueur, ce qui comprend notamment l'ensemble des formats recommandés par l'IAB (Interactive Advertising Bureau) France ainsi que le sponsoring de newsletters, les e-mailings et tout nouveau format faisant l'objet d'une communication spécifique par ERS.

Frais Techniques : tous frais en sus des Tarifs .

GER/ERS : Groupe Express-Roularta (GER), agissant pour son compte et en son nom en qualité d'Editeur ou en tant que régisseur pour les Supports. Les activités de publicité et de régie de GER sont exploitées sous le nom commercial Express Roularta Services (ci-après ERS). Dans le présent document et les relations avec les Annonceurs et Mandataires, GER est désigné indifféremment sous le nom de GER ou ERS.

Mandataire : Tout professionnel ayant mandat écrit de l'Annonceur pour acheter au nom et pour le compte de ce dernier des Espaces publicitaires dans les Supports.

Ordre d'insertion : Document à valeur contractuelle formalisant la demande d'insertion de l'annonce publicitaire souhaitée, signé par ERS et contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire.

Tarifs : s'entend de la grille tarifaire et du barème de remise en vigueur pour chaque Ordre d'Insertion passé par un Annonceur, selon les définitions détaillées ci-dessous. Les Tarifs s'entendent frais techniques en sus.

2. Application des conditions générales de vente.

La souscription d'un ordre de réservation d'un Espace Publicitaire dans un Support par un Annonceur ou son Mandataire auprès de ERS implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales de vente, de règlement et de tarifs en vigueur (ci-avant les « conditions générales de vente ») à la date de souscription de l'ordre. L'Editeur se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses conditions générales de vente et/ou ses Tarifs sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. L'Editeur se réserve également le droit de modifier ses Tarifs pour les ordres en cours en respectant un préavis d'un mois.

La responsabilité de l'Editeur ne saurait en aucun cas être engagée si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Editeur se trouvait dans l'impossibilité de diffuser l'Annonce dans le Support selon les conditions définies à l'Ordre d'insertion..

3. Ordre d'insertion

L'ordre d'insertion doit être adressé à l'Editeur au plus tard 2 semaines avant la date de mise en ligne de l'Annonce sur le Support. Il doit mentionner le nom de l'Annonceur, le nom du Mandataire, l'Entité Facturée, et doit détailler par Support tout Espace Publicitaire acheté, la période de diffusion de chaque Annonce et faire apparaître les Tarifs applicables, avec le détail des barèmes de remises applicables.

Le minimum par Ordre d'Insertion est, le cas échéant, celui défini au Tarif du Support considéré.

4. Mandat

Au cas où l'Annonceur aurait confié son achat d'espace à un Mandataire, une attestation de mandat signée par l'Annonceur et son Mandataire devra accompagner l'ordre d'insertion et préciser l'étendue du mandat accordé. En l'absence de durée indiquée expressément dans l'attestation de mandat, celle-ci sera réputée conclue pour une durée indéterminée jusqu'à la notification de sa résiliation par l'Annonceur. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera envoyé à l'Annonceur. Une copie de la facture sera envoyée au Mandataire.

5. Tarifs, conditions commerciales et remise professionnelle

Les dégressifs commerciaux inscrits au tarif se calculent en cumul et s'appliquent sur le chiffre d'affaires brut par campagne.

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un Mandat, une remise professionnelle de 15% est appliquée sur le chiffre d'affaires « Net avant remise professionnelle ».

Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

Tous les Tarifs sont exprimés Hors Taxes.

Conditions générales de ventes au 1^{er} janv. 2014

6. Refus ou suspension de publicité– Responsabilité

L'Editeur se réserve le droit à tout moment, sans indemnité quelconque, de refuser ou de suspendre l'exécution de toute réservation ou tout ordre pour une Annonce contraire à la loi ou qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation de ses publications, ou plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, l'Editeur n'ayant pas à justifier les raisons de son refus ou de la suspension. Le refus ou la suspension de l'Editeur ne saurait dispenser l'Annonceur du paiement des Annonces déjà insérées.

L'Editeur se réserve le droit de refuser, sans préavis ni indemnité, un Ordre d'insertion comme d'interrompre la diffusion d'une Annonce ou d'une campagne à tout moment, ou de modifier les conditions de règlement au cas où il aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'Annonceur ou de son Mandataire. L'Annonceur et le Mandataire renoncent à se prévaloir de toutes sommes qu'ils estimeraient pouvoir leur être dues par GER et/ou les Editeurs pour s'exonérer de leurs engagements et notamment de leur obligation de payer.

Toute Annonce est diffusée dans le(s) Support(s) sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire qui garantissent expressément et solidairement l'Editeur contre tout recours d'un tiers ayant pour cause l'Annonce.

7. Annulations, décalages de campagne et retards de livraison

7.1 : Dans l'hypothèse d'une demande d'annulation ou de décalage de campagne de la part de l'Annonceur, les frais suivants seront appliqués :

Frais d'annulation

Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: pas de frais

De 15 jours à 5 jours, avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 40% à 60 % du montant de l'ordre d'insertion annulé

Moins de 5 jours avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 70% à 90% du montant de l'ordre d'insertion annulé

Frais de décalage de campagne

Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: pas de frais

De 15 jours à 5 jours, avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion: facturation de 20% à 40% du montant de l'ordre d'insertion décalé

Moins de 5 jours avant la date de début de diffusion stipulée à l'Ordre d'insertion : facturation de 40% à 60% du montant de l'ordre d'insertion décalé

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

7.2 : En cas de retard de livraison des éléments techniques aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par l'Annonceur.

Tout retard de livraison des éléments libère ERS de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle ; ERS facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre.

8. Qualité et respect des spécifications techniques

L'Annonceur et/ou son Mandataire devra respecter les prescriptions de l'Editeur fixées dans ses spécifications techniques (taille et poids des créations publicitaires, délais et conditions de mises en ligne, etc.) et qui sont disponibles pour consultation sur le site d'ERS

(www.expressroulartaservices.fr), ou pourront être communiquées sur demande.

ERS se réserve le droit de refuser toute modification même mineure demandée par l'Annonceur et, dans le cas contraire, toute modification et/ou correction sera facturée.

En outre, L'Editeur comme ERS décline toute responsabilité en cas de problème dû au non-respect des normes techniques requises, ou dans l'hypothèse où les éléments techniques ne seraient parvenus qu'après la date limite de la remise mentionnée dans les spécifications techniques.

9. recueil des données

L'annonceur et l'agence media sont dans l'obligation d'informer la régie ERS au préalable dans l'hypothèse de l'insertion de tags dans les créas permettant de recueillir des données de connexions des internautes.

Tout principe de collecte de données personnelles (au sens de la définition de la loi Informatique et Libertés, en ce compris toute donnée considérée comme « sensible ») par l'intermédiaire de ces tags est exclu.



Conditions générales de ventes au 1^{er} janv. 2014

L'annonceur est responsable du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces tags. La régie ERS est en droit de demander à tout moment à l'annonceur la modification ou la désactivation d'un ou plusieurs tags.

La régie ERS peut mettre en place toute mesure nécessaire afin d'empêcher l'intégration desdits tags, en cas de manquement de l'annonceur à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où la régie ERS aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation d'une perturbation technique ou d'un dysfonctionnement mettant en péril la sécurité des sites concernés.

L'annonceur a l'obligation de permettre à la régie ERS d'avoir accès aux données collectées au moyen de ces tags par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel.

L'annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil de tracking et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par la régie.

10. Propriété

Les logos des Supports ou des publications rattachées ne peuvent être utilisés dans une Annonce sans une autorisation écrite préalable.

11. Exclusivité

ERS ne concède aucune exclusivité à l'Annonceur sous quelque forme que ce soit ; des conditions d'exclusivité pourront cependant être convenues, qui devront faire l'objet de conditions particulières expressément stipulées à l'ordre d'insertion.

12. Compte rendu d'exécution des ordres

Les parties conviennent et reconnaissent que toutes les statistiques émises par le serveur de publicité utilisé par ERS font office de données officielles et définitives entre les parties ; elles prévaudront entre les parties sur toute autre donnée enregistrée par l'Annonceur ou un tiers pour l'Annonce en cause. ERS s'engage à fournir aux Annonceurs l'accès aux statistiques de campagnes les concernant.

Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de 8 jours après la fin de la diffusion de l'Annonce dans le Support..

13. Facturation

La facturation s'effectue en fin de diffusion de l'Annonce dans le Support, ou chaque fin de mois au prorata pour une même campagne s'étalant sur plusieurs mois.

14.1 L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au Tarif et aux Frais Techniques. Conformément aux dispositions légales, la facture sera obligatoirement adressée à l'Annonceur. Une copie de la facture sera adressée au Mandataire. Lorsque celui-ci est désigné comme l'Entité facturée, il est responsable en première ligne du paiement de ladite facture. L'Annonceur restant redevable en cas de défaillance de sa part, à savoir impayé après une lettre de mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours à compter de la date de première présentation au Mandataire..

14.2 Règlement

En application de la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME), le délai de paiement de nos factures passe à 45 jours fin de mois.

Pour tout nouvel annonceur ou pour tout ordre passé par un annonceur ou un mandataire avec lequel l'Editeur aurait eu précédemment des difficultés de paiement, l'Editeur se réserve le droit de demander le règlement avant diffusion à la remise de l'ordre. Dans ce cas, l'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le payeur que les pénalités ont été portées à son débit.

Tout retard de paiement entraînera, outre le droit pour ERS de suspendre l'exécution des ordres d'insertion en cours, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés.

14.3. Taxes : Les taxes applicables, notamment la TVA, sont celles applicables en France à la date de parution. Elles sont intégralement à la charge de l'Annonceur, sauf dispositions légales contraires.

14.4. Frais techniques : ils sont intégralement à la charge de l'Annonceur et sont facturés conformément à l'Ordre d'insertion.

15. Force majeure

Un retard de diffusion ou de défaut d'exécution d'un ou plusieurs Ordres d'insertion dans une campagne survenant d'un événement de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté l'empêchant de répondre à ses obligations, et notamment tout dysfonctionnement technique, quelle qu'en soit la nature (en ce compris, sans limitation : le dysfonctionnement ou encombrement du réseau Internet, le dysfonctionnement du « Ad server »), ne peut justifier la résiliation de l'Ordre par l'Annonceur ni même donner lieu à une indemnité quelconque.

16. Loi et compétence

Loi applicable : toutes les ventes d'espaces publicitaires réalisées par ERS sont soumises à la loi française.

Compétence : Toute contestation ou tout litige relatif à l'application, l'interprétation, l'exécution ou la nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Contacts

Équipe Commerciale

Valérie Salomon

Directrice de la régie ERS

01 75 55 16 64 vsalomon@er-services.fr

Maude Menant

Directrice de la régie digitale

01 75 55 50 37 mmenant@er-services.fr

Fanny Cohen

Directrice de Publicité

01 75 55 11 21 fcohen@er-services.fr

Nirina Rasolo

Directeur de Clientèle

01 75 55 50 34 nrasolo@er-services.fr

Emna Brahim

Directrice de Clientèle

01 75 55 50 33 ebrahimi@er-services.fr

Guillaume Vorburger

Chef de publicité

01 75 55 43 48 gvorburger@er-services.fr

Chriss Rombhot

Chef de publicité

crombhot@er-services.fr

Marketing

Céline DEGUY

Directrice Marketing

01 75 55 17 40 cdeguy@er-services.fr

Équipe OPS

Perline Grandemange

Directrice Innovation & Création Digitales

01 75 55 50 32 pkorsonsky@er-services.fr

Céline Savoy

Directrice de Clientèle OPS digitales

01 75 55 50 31 csavoy@er-services.fr

Yassin Hammachi

Chef de Projet OPS Digitales

01 75 55 50 29 yhammachi@er-services.fr

Violaine Beyssac

Graphiste Web

01 75 55 43 06 vbeyssac@er-services.fr

Équipe Technique

David Troeira

Directeur technique

01 75 55 50 35 dtroeira@er-services.fr

Sébastien Hoareau

Trafic Manager

01 75 55 41 32 shoareau@er-services.fr

Elise Balourdet

Trafic Manager

01 75 55 17 97 ebalourdet@er-services.fr